Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241219-D215_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 19 décembre 2024

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024
Date d'affichage : 12 décembre 2024
Délibération N° 19-12-2024 / N°215
Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 8
Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Gérard Nicolle.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241219-D215_2024-DE

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

Secrétaire de séance : Stéphane Locquet

Titre de la délibération : Mise en Place d'une subvention pour l'Achat de Récupérateurs d'Eau de Pluie pour les Particuliers 2025

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et notamment de son volet "Adaptation au changement climatique", initié en 2021, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée dans la sensibilisation autour de la fragilité de la ressource en eau – enjeu fort du territoire.

Dans le but de renforcer la sensibilisation à l'impact au changement climatique, Monsieur le Président propose d'accompagner les habitants sur la gestion des eaux pluviales et les ressources en eau en octroyant une aide à l'achat de récupérateurs d'eau pluviale.

Il est proposé de porter le dispositif sur les critères suivants :

- Pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie : Une subvention de 50% du montant d'achat (plafonnée à 90€) pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention répondant aux critères inscrits dans le règlement (ci-joint en annexe) auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en vue de son instruction.

Il est proposé d'ouvrir une enveloppe, pour la durée d'octroi de la subvention, de 10 000€ permettant le financement d'un minimum de 111 récupérateurs.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

1. La mise en place d'une subvention visant à soutenir financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers du territoire ;
2. De définir les critères ainsi :
    - Une subvention de 50%, plafonnée à 90 €, pour l'achat d'une cuve ;
    - Une cuve achetée du 1er janvier 2025 au 20 décembre 2025 sur l'un des magasins du territoire des Campagnes de l'Artois;
    - Une seule subvention sera attribuée par foyer. Si le demandeur a déjà bénéficié de cette aide les années précédentes, il ne pourra prétendre de nouveau à celle-ci.
3. D'allouer un montant de 10 000 € pour la durée de la subvention ;

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241219-D215_2024-DE

4. D'accepter les conditions définies dans le règlement pour bénéficier de cette aide ;
5. D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24 /12 /2024 et publication ou notification du 24 /12/2024